

Le Lavandou



Le Port

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Occupation annuelle d'un poste à flot destiné à usage professionnel pour une activité de bateau école.

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) a été réformé par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

Cette ordonnance mise en œuvre dès le 1^{er} juillet 2017, transpose les principes juridiques posés par l'Union Européenne en matière de délivrance à titre précaire et temporaire des conventions d'occupation du domaine public. Ainsi, toute occupation domaniale à caractère économique est désormais soumise à **une mise en concurrence**.

1. Identification de la collectivité

Commune du Lavandou
Port de Plaisance
Capitainerie
Quai de l'Europe
BP 100
83 980 LE LAVANDOU

2. Objet de la mise en concurrence

Mise à disposition privative d'un poste à quai identifié n°V008, **destiné à usage professionnel pour une activité de bateau école sur le Port du Lavandou**, pour une durée de 5 ans.

3. Caractéristiques de l'occupation

- Nombre de poste : 1 poste à quai de 6.99 m*2.50 m (dimensions maximales hors tout du navire).
- Localisation : Port du Lavandou, quai V, place 008 (voir localisation sur plan annexé à la présente).
- Usage : activité professionnelle de bateau-école.
- Durée : de la date de notification de l'A.O.T pour une durée de 5 ans, sans possibilité de renouvellement tacite.
- Tarifification : Le Conseil Municipal est seul compétent pour fixer annuellement par délibération le montant de cette redevance après avis du conseil Portuaire.

A titre d'exemple et pour l'année 2019, le Conseil Municipal a fixé forfaitairement à la somme de 1990 € la redevance forfaitaire due pour la mise à disposition d'un poste à quai pouvant accueillir un bateau d'une dimension maximale hors-tout de 6.99 m x 2.50 m.

Cette même délibération précise qu'il y a lieu de faire bénéficier d'une réduction de 10 % sur le montant forfaitaire de la redevance contrepartie financière de cette mise à disposition, les loueurs de bateaux et les professionnels de la mer (dont ceux exerçant l'activité de bateau-école) possédant un livret bleu.

Ainsi, le montant de la redevance forfaitaire annuelle pour l'année 2019 concernant le poste à quai concerné par le présent avis de mise en concurrence est de 1990 € - 10 %, soit un tarif de 1791 €.

Ce montant sera révisé chaque année par l'organe délibérant de la Commune.

La redevance est forfaitaire et annuelle.

4. Conditions de l'occupation

- **Destinée exclusivement à un usage professionnel pour une activité de bateau école sur le Port du Lavandou.**
- **Le bateau devra impérativement être immatriculé au nom de la personne morale qui candidate, ou au nom propre du commerçant dans le cas d'une affaire personnelle commerçant.**
- **Les candidats qui ont précédemment bénéficié d'une A.O.T devront être à jour du paiement de la redevance correspondante et ne devront pas être en état d'impayé vis-à-vis de la Commune du LAVANDOU ni avoir fait l'objet de condamnation sur le territoire métropolitain au titre d'une contravention de grande voirie.**
- **La durée de la mise à disposition ne pourra excéder 5 ans.**

5. Documents à produire

Le candidat devra remettre en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent avis, un dossier sous enveloppe fermée mentionnant l'objet de la mise en concurrence figurant à l'article 2 et composé des documents suivants :

- Une lettre de candidature mentionnant le nom ou la dénomination du candidat, l'adresse, le siège social, la présentation de l'entreprise, son historique, son expérience et un exposé des motivations.
- KBIS (ou inscription au répertoire INSEE dans le cas d'une affaire personnelle commerçant) conforme à l'activité et de moins de 2 mois à la date du dépôt.
- Les statuts de la société, la photocopie de la carte nationale d'identité du gérant. La photocopie de la carte de circulation / Acte de francisation indiquant les caractéristiques techniques du bateau amené à stationner sur la place objet de l'autorisation (au nom de la société ou nom propre dans le cas d'une affaire personnelle commerçant).
- L'attestation d'assurance en cours de validité du bateau.
- Une note technique décrivant les modalités d'utilisation de la place, l'accueil des clients et leur prise en charge, le personnel et les moyens mobilisés par le candidat, les procédures mises en œuvre.
- Bilan/compte de résultats et chiffre d'Affaire portant sur les 3 dernières années.
- Le port du Lavandou étant certifié Port Propre (AFNOR), un engagement écrit du candidat à utiliser uniquement des produits de nettoyage des bateaux respectueux de l'environnement marin.
-

6. Date limite de remise des offres

Les dossiers de candidature devront être remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée dans l'article 1 **au plus tard le Vendredi 26 Juillet 2019 à 16h00.**

7. Critères d'analyse des candidatures

A l'expiration de la date et de l'heure de remise des dossiers de candidatures, ceux-ci seront examinés sur le fondement des critères ci-dessous, non hiérarchisés ni pondérés, à savoir :

- **Critère financier** : Le candidat devra justifier de sa capacité financière propre à assumer le paiement de la redevance contrepartie de l'occupation du domaine public.
- **Critère qualitatif** : Qualités professionnelles du candidat au regard de l'activité de bateau-école (état du bateau, expérience du candidat, etc.).
- **Critères de valorisation du domaine public** : La prise en compte de l'activité annuelle, laquelle en tout état de cause ne saurait être inférieure à 6 mois consécutifs, dès lors qu'il est évident qu'une activité à l'année valorise davantage le domaine public qu'une activité saisonnière.

A l'issue de l'examen des dossiers par le Conseil Portuaire, Monsieur le Maire ou son représentant désignera le candidat retenu qui cosignera le document suivant : Autorisation d'Occupation Temporaire pour une durée de 5 ans d'un poste à quai à usage professionnel pour une activité de bateau école.

8. Modalités de diffusion de la présente mise en concurrence

Avis intégral :

- ✓ Site internet de la Commune : www.le-lavandou.fr
- ✓ Site internet du port de plaisance : www.portdulavandou.com
- ✓ Site internet du quotidien Nice Matin / Var Matin : www.nicematinmarchespublics.com
- ✓ Panneaux d'information du port de plaisance

Avis condensé :

- ✓ Pages Annonces Légales du quotidien Nice Matin / Var Matin